

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat que vous nous avez confié lors de l'assemblée Générale du 18 mai 2019, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes de l'exercice 2019.

Au vu des pièces qui nous ont été présentées, nous avons constaté :

Que la comptabilité est tenue avec exactitude

Que les écritures concordent avec les pièces présentées

Que tous les frais correspondent effectivement à des dépenses afférentes à l'association.

En conclusion de notre examen, nous vous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner décharge au comité.

L'organe de révision

Pierre Berger

Marlène Bovard

Novembre 2020